

plein temps

Activité en direction des retraité-e-s

06.08.81.19.61

d.junker93420@gmail.com



N°67 septembre 2021

changer...

Le principal enseignement des récentes élections est le décalage immense entre les préoccupations des Français-e-s et la vie politique ; entre les urgences populaires – boucler ses fins de mois, trouver du travail ou un logement décent, assurer un avenir à ses enfants – et les débats que nous imposent à longueur de journée la droite et l'extrême droite, avec la bienveillance si ce n'est le zèle d'une partie des médias.

Il s'agit de fracturer la société, diviser la population, les jeunes contre les vieux, les salarié-e-s contre les retraité-e-s, les personnes privé-e-s d'emploi, de pousser à l'exclusion contre les migrant-e-s, les immigré-e-s... C'est jouer avec le feu.

Alors qu'à chaque scrutin depuis 2017 un record de démobilisation est battu, que l'impuissance et le désintérêt dominant, il faut reconnecter la politique avec la vie des Français. Parler des sujets du quotidien et les remettre au centre du débat politique.

Relever le défi des jours heureux

Dans ce sens, Fabien Roussel, notre candidat à l'élection présidentielle, appelle à « relever le défi des jours heureux ». Il insiste : « Nous n'allons pas à cette élection pour faire de la figuration, nous y allons pour gagner, pour diriger le pays, pour redonner le pouvoir aux citoyens, au monde du travail ».

La France des jours heureux, c'est une France dans laquelle chacun-e retrouve confiance en son avenir, et en l'avenir de ses enfants et petits-enfants (jeunes-

se, éducation, environnement...) ; peut vivre de son travail, (emploi, monde du travail, logement, pouvoir d'achat...), peut vivre dignement sa retraite au sein d'une société solidaire, intergénérationnelle ; a du temps libre pour se cultiver, s'ouvrir aux autres (culture, vivre ensemble...) ; vit en bonne santé, en sécurité, en paix (santé, sécurité, géopolitique...) et a le pouvoir de décision sur ces questions essentielles dans sa vie (institutions et démocratie y compris au sein de l'entreprise...).

Passer à l'action sans attendre

« Créons partout, dans nos communes, les villes, les villages, sur les lieux de travail, dans les universités, des comités locaux pour les jours heureux », invite Fabien Roussel, tout en appelant à désigner « dès maintenant » des candidats aux législatives. Un « grand rassemblement national » pour l'emploi

et le pouvoir d'achat est également prévu le 20 novembre à Paris, précédé « d'une semaine d'action dans tout le pays du 9 au 16 octobre ».

Pour les retraité-e-s, rappelons que 7 organisations syndicales et associations de retraités (CGT – FO – FSU – Solidaires – Ensemble et solidaires – FGR-FP – LSR), appellent à une journée nationale de rassemblements, d'actions et de manifestations dans tous les territoires, le 1^{er} octobre 2021, pour la satisfaction des exigences revendicatives des retraité-e-s.

Daniel Junker



DANS CE NUMÉRO

- Grand âge et autonomie : la mobilisation s'impose page 2
- Retraites
Macron, pas touche à nos retraites et futures retraites pages 3-4

de société

la mobilisation s'impose

La loi du 6 août 2020 a acté la création d'une 5^e branche de la Sécurité sociale en plus des branches maladie, vieillesse, famille et recouvrement. Nous considérons que la perte d'autonomie est indissociable d'une approche globale de la santé. La création de cette nouvelle branche opère donc une séparation nocive entre santé et perte d'autonomie.

Le financement de cette branche autonomie sera assuré par l'impôt et non par les cotisations sociales, 90 % de ses ressources provenant de la CSG, le solde provenant du jour de travail gratuit (CSA) et de la CASA acquittée par les retraités. De plus, la CNSA a retenu l'hypothèse d'une CSG autonomie additionnelle correspondant à 0.3 points de CSG soit près de 5 MD € par an. Un transfert de 0.15 points de CSG supplémentaire, actuellement affecté à la CADES, complètera ce dispositif à partir de 2024.

Des besoins croissants

Comme le nombre de personnes en perte d'autonomie va grandement augmenter, ce financement sera insuffisant. Des mesures supplémentaires seront prises d'augmentation soit de la CSG, soit de la CASA, soit d'une journée supplémentaire de travail gratuit pour la CSA, voire d'autres mesures fiscales.

Le gouvernement a mis en place une « concertation » débouchant sur 3 rapports, dont celui remis par Dominique Libault, le 28 mars 2019 avec 175 propositions. Certaines d'entre elles étaient intéressantes, telle l'augmentation de 35% de la part des dépenses publiques consacrées à la perte d'autonomie des personnes âgées dans la richesse nationale entre 2018 et 2030 et telle que l'augmentation de 25% du taux d'encadrement dans les EHPAD soit 80 000 emplois supplémentaires.

Non au racket

Gêné par ces propositions, le gouvernement a demandé à Mr Laurent Vachey, inspecteur général des finances un nouveau rapport conduisant à « racketter » les retraité-e-s par de multiples mesures fiscales pour financer le droit à l'autonomie (augmentation de la CSG des retraités à 9,2%, réduction de moitié de l'abattement fiscal de 10 % sur leurs pensions, etc.).

Face à la mobilisation des retraité-e-s contre ces mesures fiscales, le gouvernement a abandonné le projet d'une nouvelle loi et a imposé la nouvelle branche autonomie.

Il a fallu recourir à 3 budgets rectificatifs pour couvrir les besoins par l'octroi de 2,2 milliards d'euros en 2020 (compensation des surcoûts et des pertes de recettes liées à la crise sanitaire) et de 2,5 milliards d'euros en 2021. Le « Ségur de la santé » a prévu d'allouer 2,1 milliards d'euros pour la rénovation et la création de places en EHPAD et le déploiement du numérique.

Brigitte Bourguignon, ministre déléguée, chargée de l'autonomie, a annoncé un plan de relance pour le grand âge qui se résume à un comité stratégique de lutte contre l'isolement. Elle veut organiser le 1er octobre, journée internationale pour les personnes âgées, une « grande journée citoyenne [...] » afin de sensibiliser le grand public aux enjeux de l'isolement.

Mobilisation des salarié-e-s et retraité-e-s

La mobilisation des salarié-e-s et des retraité-e-s doit donc s'engager sans attendre pour gagner l'intégration du droit à l'autonomie dans la branche maladie de la Sécurité sociale, financé par les cotisations sociales, au sein d'une Sécurité sociale intégrale.

Dans le cadre d'une nécessaire loi sur le grand âge et l'autonomie, exigeons la mise en place d'un grand service public de l'autonomie, en établissements ou à domicile avec 200 000 embauches dans les EHPAD et 100.000 dans le secteur de l'aide à domicile.

Daniel Blache

CSG contribution sociale généralisée

CSA contribution solidarité écologie

CASA contribution de solidarité pour l'autonomie

CADES caisse d'amortissement de la dette sociale

EHPAD établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

CNSA caisse nationale de solidarité pour l'autonomie



Macron, touche pas à nos retraites et futures retraites

Macron digère difficilement son échec sur la retraite à point. Il cherche à en finir avec un système par répartition solidaire et intergénérationnel, prévu par « les jours heureux » du programme Conseil national de la résistance (CNR). Ce système a été mis en place en 1946 par Ambroise Croizat, ministre communiste du Travail et de la Sécurité sociale.

Les fortes mobilisations des salarié-e-s et des retraité-e-s en 2019 et 2020 ont contraint Emmanuel Macron à déclarer : « Je ne pense pas que la réforme qui était initialement envisagée puisse être reprise en l'état ». Son projet de retraite par points semble donc enterré.

Des objectifs inadmissibles et inefficaces

Aujourd'hui, le président de la République veut reporter à 64 ans l'âge de départ à la retraite. Il procède comme le veut patronat en modifiant les règles paramétriques en agissant sur l'âge de départ à la retraite et en augmentant le nombre de trimestres cotisés.

Un spécialiste, François Escalle, dans la revue *Capital*, précise : « [...] en repoussant l'âge de départ légal de 62 à 64 ans, nous pourrions revenir à l'équilibre beaucoup plus vite [...] il pourrait être pertinent de mettre en place la "clause du grand-père" » (**ainsi seuls les nouveaux entrants sur le marché du travail seraient concernés**).

De telles déclarations et les objectifs affichés par le président de la République montrent bien que le but est de rendre caduque la solidarité intergénérationnelle en mettant les jeunes générations dans l'impossibilité d'avoir une vraie retraite comme celle de leurs parents mise en place à la Libération.

L'objectif de Macron et de son gouvernement est de porter, d'ici 2024, l'âge légal de départ à 64 ans au lieu de 62 ans défini précédemment par la loi Touraine.

Une telle mesure conduira même à dépasser largement cet âge pour avoir le taux plein en



nombre trimestres (actuellement, selon les générations de 166 trimestres à 172 trimestres).

Le vol est manifeste : prendre encore plusieurs années de retraites aux salarié-e-s pour payer la crise sanitaire et ses effets financiers dus aux manques de cotisations. Une mesure conforme aux orientations de la Communauté européenne qui prescrit de réduire les droits à la retraite dans chaque pays membre de la Communauté pour compenser les déficits dans les caisses. Une dette dont on sait qu'elle peut être comblée par des mesures touchant les profits et en remettant en cause les exonérations de cotisations dites patronales.

Ces mesures, en même temps, remettraient en cause les régimes spéciaux et les droits acquis des fonctionnaires en matière de retraite.

Macron, pressé par le grand capital et les assurances, cherche donc à imposer le fait accompli, afin d'éviter une nouvelle mobilisation qu'il redoute à la rentrée de septembre 2021.

Se mobiliser sans attendre

Il est donc nécessaire de réagir sans attendre dès la rentrée pour empêcher le gouvernement de mettre en œuvre ces mesures.

Cela doit nous amener à mettre en avant la retraite à 60 ans avec 37ans et demi de cotisation et le retour aux 10 meilleures années de cotisations pour le privé et les 6 derniers mois pour le secteur public et les régimes spéciaux



MACRON : PAS TOUCHE À NOS RETRAITES ET FUTURES RETRAITES

pour l'obtenir à taux plein, comme le propose Fabien Roussel notre candidat. À exiger pour les retraité-e-s le relèvement de leur pension et l'amélioration de leur pouvoir d'achat.

L'heure est donc à la mobilisation des retraités-es et le collectif national Retraite/PCF appelle dans chaque section à débattre avec les retraités-es et ce numéro de *PleinTemps* cherche à fournir les arguments pour mettre en

avant les propositions ci-dessous du PCF en matière de retraite.

Il s'agit donc de se battre autant pour les salarié-e-s que pour les retraité-e-s, pour des jours heureux et non pour des vieux jours dans la misère.

Bernard Lamirand
collectif Retraite PCF

PROPOSITIONS DU PCF

La mise en œuvre d'une réforme basée sur la sécurisation de l'emploi et de la formation avec prise en charge des périodes de précarité, chômage, études... permettrait à chacune et chacun de pouvoir faire valoir ses droits à une retraite à taux plein à 60 ans, avec un revenu de remplacement net équivalent à 75% du revenu net d'activité (primes incluses), calculé sur la base des dix meilleures années primes comprises, et indexé sur les salaires.

Pour une vie digne, aucune pension ne doit être inférieure au SMIC. Nous proposons d'ouvrir ce droit sans autre condition que d'avoir une carrière complète (hors pénibilité et carrière longues), qui sera reconnue comme telle dès lors qu'elle ne comporte, entre la fin du lycée, du secondaire et l'âge de 60 ans, que des périodes d'activité, de formation initiale ou continue, de chômage ou d'implications familiales.

Le système prendrait en compte la pénibilité au travail et les sujétions de service public avec alors des départs anticipés dès 55 ans. Le système serait intégralement financé par la cotisation sociale, piloté et administré par des représentant.e.s élu.e.s des travailleurs. Le système offrirait aussi une réelle liberté pour celles et ceux qui voudraient partir plus tôt ou plus tard.

Nom, prénom

Adresse

Mail

signature

Pour recevoir *Plein Temps* à l'adresse ci-dessus

je verse..... euros

Déposer et adresser à:
PCF/Collectif Activité en direction des retraité-e-s
2 place du Colonel Fabien 75167 Paris cedex 19

**pour recevoir
Plein Temps par la poste**

Édition trimestrielle, *Plein Temps* est élaboré par le collectif *Activité en direction des retraité-e-s* du PCF. Il est transmis via internet.

Toutefois, nombre de **lecteurs et lectrices, retraité-e-s ou pas**, souhaitent recevoir un exemplaire papier chez eux. C'est possible, en nous faisant parvenir son adresse (*bulletin ci-contre*) et un chèque de 10 euros minimum qui couvrira les frais d'envoi pour un an.

Nous appelons les abonnés à renouveler leur aide chaque année.